

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE  
L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT  
DE PRIVAS

Registre des délibérations

DÉCISION MUNICIPALE  
N°2025-61

Objet : Demande d'aide financière au Département d'Ardèche pour la manifestation « La Voulte en Fête » du week-end du 14 juillet 2025.

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 26 mai 2020, 15 février 2022 et 15 septembre 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

À l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, des festivités auront lieu sur la commune de la Voulte-sur-Rhône. Un spectacle pyrotechnique sera tiré depuis le Rhône suivi d'une scène musicale dansante assurée par CISAME Productions. Un bal mousse assuré par ANIMATION FUN LIGHT aura lieu le samedi 12 juillet 2025 afin d'accompagner la Vogue qui aura débuté le vendredi soir 11 juillet 2025.

Le coût total prévisionnel de cette journée s'élève à 28 794.02 € TTC.

La commune mettra en valeur le Rhône, la Halte fluviale « Marc Bolomey », le pont et le patrimoine tant communal que départemental. Sur tous ses supports de communication concernant cette journée festive, la commune a apposé le logo du département d'Ardèche.

Compte tenu de la portée départementale de cette journée, la commune de la Voulte-sur-Rhône sollicite du Département d'Ardèche une aide financière d'un montant de 3 000,00 €.

#### DECIDE

- **DE SIGNER** la demande d'aide financière auprès du Département d'Ardèche pour un montant de 3 000.00 €.

À la Voulte sur Rhône, le 16/06/2025

Pour le Maire empêché  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe

Sylvie André-Coste



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).